



Droit comptable & fiscal > huissier

Par **Lim38**, le **28/04/2009** à **15:20**

Bonjour,

voilà j'ai reçu une lettre d'un huissier me disant qu'il allait venir chez moi le 30/04/09 et qu'il allait prendre le mobilier pour amende impayée, hors j'ai 22 ans et j'habite encore chez ma mère, je suis sans emploi et insolvable donc se qui veut que je n'ai rien à mon nom.

j'aurais voulu savoir si il a le droit de prendre ce qui appartient à ma mère et savoir si il y a un moyen de s'arranger pour pouvoir payer en plusieurs fois.

Merci de vos réponses.

Par **Solaris**, le **28/04/2009** à **22:43**

Bonjour,

Effectivement le mieux est de convenir d'un échéancier et surtout de le respecter.